

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1106.2002.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DÉVELOPPEMENT EN DATE À KHARTOUM DU 4 AOÛT 1963 TEL
QU'AMENDÉ PAR LA RÉSOLUTION 05-79 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES
GOUVERNEURS LE 17 MAI 1979

LUSAKA, 7 MAI 1982

ENTRÉE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS À LA RÉSOLUTION NO B/BG/2001/08

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque africaine de développement lors de sa trente-sixième Assemblée annuelle tenue à Abidjan le 29 mai 2001, a adopté le 29 mai 2001 la Résolution No B/BG/2001/08 modifiant les articles 1, 5, 6, 7, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 26, 27, 28, 30, 40, 44, 45, 47, 49, 60 et 62.

Par communication reçue le 8 octobre 2002, la Banque africaine de développement a informé le Secrétaire général que les Amendements sont entrés en vigueur pour tous les membres de la Banque le 5 juillet 2002, conformément au paragraphe 3 d l'article 60 de l'Accord.

Le 21 octobre 2002



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300.